



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 94702

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accord qui vient d'être annoncé entre Canopé, opérateur public du ministère et Amazon (*Kindle direct publishing*) dans le but d'encourager l'autoédition des contenus éducatifs numériques par les enseignants mais également directement par les étudiants, les élèves ou leurs parents. Malgré les récents apaisements apportés par le directeur général de Canopé en privilégiant ainsi l'autoédition de contenus pédagogiques, il est à craindre une véritable remise en cause de la valeur ajoutée des éditeurs scolaires et des auteurs professionnels. Enfin, ce choix favorise le monopole d'un système de diffusion numérique totalement fermé qui impose à chaque utilisateur l'acquisition de tablette fléchée et interdit de ce fait la circulation des contenus. Doit-on rappeler que la France dispose d'un réseau de plus de 3 000 librairies indépendantes. Que celles-ci jouent un rôle essentiel pour la vitalité des territoires, le développement de la lecture et la diversité de la création éditoriale. Ces librairies coopèrent au quotidien avec les écoles, les collèges, les lycées. Elles maintiennent et créent de nombreux emplois. Elles accueillent chaque jour les professeurs, les étudiants, les élèves et leurs parents, dans leurs magasins et sur leurs sites Internet, pour développer l'accès au livre et à la lecture. La France peut donc s'enorgueillir de disposer, en matière de création et de diffusion de livres, d'un écosystème vertueux reconnu notamment par le « Plan librairie » mis en œuvre depuis 2012. Aussi il lui demande compte tenu de l'ensemble de ces éléments de tout mettre en œuvre pour soutenir et non pas fragiliser cet écosystème qui bénéficie à tous.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94702

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2608

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)